

## Communiqué du Conseil Syndical

Réuni à Paris, du 19 au 21 novembre 2013, le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** a analysé la situation de la Direction Générale des Finances Publiques alors que les plans successifs de suppressions d'emplois (9 116 emplois en 4 ans) et de réduction massive des crédits budgétaires ont mené les postes et services au bord du gouffre. Le projet de loi de finances 2014 avec 1 988 nouvelles suppressions d'emploi et une réduction de 4 % des crédits de fonctionnement va les y précipiter.

Dans le même temps paraissent les préconisations du rapport Pêcheur, rendu public le 5 novembre dernier, qui va permettre au Gouvernement de lancer la réforme liquidant définitivement les droits et garanties des fonctionnaires d'État, dont ceux des Finances Publiques, en remettant totalement en cause le Statut Général des Fonctionnaires et leurs statuts particuliers.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP**, qui défend les statuts particuliers de la DGFIP et s'oppose à la mise en place de statuts interministériels, condamne les orientations dangereuses du rapport Pêcheur, notamment la création d'un cadre professionnel commun pour certains corps et cadres d'emplois, les « transfonctionnaires ».

Alors même que la multiplication des plans sociaux dans l'industrie, le commerce ou l'agroalimentaire conduit au licenciement et au désespoir des milliers de salariés, le gouvernement poursuit la politique de ses prédécesseurs avec sa modernisation de l'action publique (MAP), destructrice, elle, de milliers d'emplois publics.

Aux Finances Publiques, cette politique a un nom : la démarche stratégique.

Elle n'a d'autre objectif que de réduire encore davantage les emplois en détruisant le réseau des postes comptables et des services et en supprimant les missions du service public financier et fiscal. Le syndicat **F.O.-DGFIP** a nettement marqué son refus de ce projet lors du Comité Technique de Réseau du 9 juillet 2013 et demande l'arrêt immédiat de la démarche stratégique à la Direction Générale des Finances Publiques.

Si **F.O.-DGFIP** est favorable à une plus grande justice fiscale s'appuyant sur une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu, le syndicat rappelle son opposition à la fusion IR/CSG, lourde de conséquence pour les salariés comme pour les agents et les missions de la DGFIP.

Par une lettre du 29 octobre 2013, les ministres Moscovici et Cazeneuve ont engagé la mutualisation des fonctions supports au sein des ministères économiques et financiers. **F.O.-DGFIP** dénonce cette orientation qui va liquider les services transverses directionnels (Ressources humaines, Budget, Immobilier et Logistique, Formation, Informatique...). Elle annonce un accroissement de la mobilité géographique et de la banalisation fonctionnelle des catégories B et C, quelle que soit leur direction d'appartenance. Le Syndicat **F.O.-DGFIP** exige qu'il y soit immédiatement mis fin.

Alors que, depuis 2010, le gouvernement gèle les rémunérations de la Fonction publique, le Syndicat **F.O.-DGFIP** revendique, avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 5 % et l'ouverture de négociations salariales dès cette année. Il salue ainsi l'action menée par les personnels des Centres d'Encaissement pour la défense de leur pouvoir d'achat.

Il exige tout particulièrement un plan de qualification ministériel d'ampleur en reconnaissance des technicités particulières des agents des Finances Publiques.

Le Syndicat, opposé au nouveau projet de loi sur les retraites, soutient toutes les initiatives prises pour combattre ce projet qui s'inscrit dans une logique d'austérité socialement et économiquement injuste.

Dans ce contexte, le Syndicat **F.O.-DGFIP** alerte tous les agents des Finances Publiques. Il considère que désormais la grève est la seule riposte possible pour préserver les droits des agents et sauvegarder les missions et le réseau de la DGFIP. Il met donc tout en œuvre pour organiser, dans les délais les plus courts, les conditions d'une mobilisation dans l'unité la plus large.

Paris, le 21 novembre 2013